

Pièce 4

2 s conduite forcée

3 s bâtiment de production : Je ne comprend pas pourquoi la parcelle B16 apparaît dans le libellé en bail emphytéotique pour GEG, alors qu'il n'y a qu'une toute petite superficie concernée par le bâtiment.

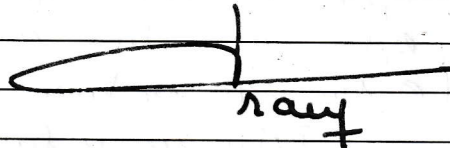
Il serait judicieux de corriger le cadastre pour que le relevé de propriété soit juste : Commune de Pithouveau la Vernoise - Bois relevant du régime forestier.

Fin de permanence à 17h30

1 observation écrite sur registre

+

1 courrier de l'Association Vivre en Tarentaise remis en mains propres au Commissaire Enquêteur et annexé en page 5 du présent registre.



Roland FRANÇON
Commissaire Enquêteur